



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

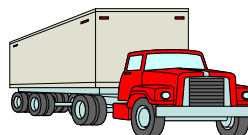
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 28/12/23

Service Prévention Éducation aux Risques et
Gestion de Crise



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels

**Aménagement des accès définitifs rive gauche Pont
Flaubert N1338 à Rouen**

À compter du **15 janvier 2024** et jusqu'au **31 mars 2025** la circulation sur la RN338 du PR 6+500 au PR 8+000 est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous :

- Restrictions et déviations de circulation

Dpt	Axe	Sens	Restriction de circulation	PR début	PR fin	Commentaires
76	N338	Rouen vers Caen	Basculement de circulation	7+825	7+020	
76	N338	Caen vers Rouen	Fermeture avec obligation de sortie à l'échangeur de Stalingrad	7+020	7+825	Déviations par bretelles de sortie et d'entrée de l'échangeur de Stalingrad

- Autres mesures de police

Dpt	Axe	Sens	Limitations des vitesses	PR début	PR fin	Commentaires
76	N338	Caen vers Rouen	Interdiction PL (sauf transports de voyageurs)	2+930	---	Déviations obligatoires par échangeur Zone portuaire, route des

						docks, Boulevard maritime*
76	N338	Caen vers Rouen	Interdiction PL (sauf transports de voyageurs)	3+830	---	Déviation ultime par échangeur Roosevelt, D3, RD492, Boulevard maritime*
76	N1338	Rouen vers Caen	Interdiction PL (sauf transports de voyageurs)	8+725	---	Déviation obligatoire par boulevard maritime* puis RD492 ou route des docks
76	Route des Docks	Boulevard Maritime vers RD 3	Interdiction de tourner-à-gauche à l'intersection avec l'Avenue Eugène Varlin	---	---	Accès l'Avenue Eugène Varlin via demi-tour au carrefour giratoire RD3
76	Avenue Eugène Varlin	Avenue Philippe Lebon vers Route des Docks	Interdiction de tourner-à-gauche à l'intersection avec la Route des Docks	---	---	Accès au carrefour giratoire RD 3 via demi-tour au carrefour giratoire Boulevard Maritime x Route des Docks

Avant chaque voyage, merci de reconnaître votre itinéraire afin de ne pas être bloqué dans les zones de travaux. Vous pouvez consulter le site :

<https://www.acces-pontflaubert-rivegauche.fr/fr/travaux-boulevards-zone-portuaire>

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

2/1

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)